

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 21 décembre 2015 portant fixation du budget initial et du budget annexe du fonds d'intervention régional du premier exercice de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie-Haute-Normandie

NOR : AFSG1530944A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment ses articles 118 et 131 ;

Vu la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015, et notamment son article 56 ;

Vu la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu la loi de finances pour 2016 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1230 du 2 octobre 2015 relatif au fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8 du code de la santé publique, et notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

Arrête :

Article 1^{er}

Le budget initial de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie-Haute-Normandie est arrêté en recettes et en dépenses conformément aux tableaux joints en annexe au présent arrêté. Il est équilibré par un prélèvement de 379 500 € sur le fonds de roulement.

Article 2

Le budget initial annexe du fonds d'intervention régional (FIR) de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie-Haute-Normandie est arrêté en recettes et en dépenses à 148 305 856 € conformément aux tableaux joints en annexe au présent arrêté.

Article 3

Le plafond d'emplois autorisés de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie-Haute-Normandie est fixé à 415 emplois en équivalent temps plein travaillé.

Article 4

Le directeur de la sécurité sociale et la directrice des finances, des achats et des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 21 décembre 2015.

Pour la ministre et par délégation :
*Le secrétaire général chargé
des ministères des affaires sociales,*
P. RICORDEAU

BUDGET INITIAL FIR 2016 DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
DE BASSE-NORMANDIE-HAUTE-NORMANDIE

TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

DEPENSES			RECETTES	
	BI 2016		BI 2016	
	AE	CP		Recettes globalisées
Fonctionnement (vote)	419 797	419 797		
	419 797	419 797	146 802 856	Dotation FIR
Intervention (vote)	147 886 059	147 886 059	136 870 422	<i>dont crédits médico-sociaux</i>
<i>dont Mission 1 Promotion de la santé, prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie</i>	20 282 634	20 282 634	9 932 434	<i>dont crédits prévention-santé publique</i>
<i>dont Mission 2 Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale</i>	35 318 759	35 318 759		<i>dont PAERPA</i>
<i>dont Mission 3 Permanence des soins et répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire</i>	39 325 848	39 325 848		<i>dont expérimentation télémedecine</i>
<i>dont Mission 4 Efficience des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels</i>	52 893 818	52 893 818		<i>dont sécurisation des prêts structurés des établissements de santé</i>
<i>dont Mission 5 Développement de la démocratie sanitaire</i>	65 000	65 000		
<i>provisions opérations FIR antérieures à 2016</i>	1 503 000	1 503 000	1 503 000	Crédits opérations FIR antérieures à 2016 provisionnées (appels de fonds CPAM)
<i>dont Mission 1 Promotion de la santé, prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie</i>				
<i>dont Mission 2 Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale</i>				Fongibilité DAF/FIR
<i>dont Mission 3 Permanence des soins et répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire</i>				
<i>dont Mission 4 Efficience des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels</i>	1 503 000	1 503 000		
<i>dont Mission 5 Développement de la démocratie sanitaire</i>				
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	148 305 856	148 305 856	148 305 856	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		0	0	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

TABLEAU DE LA SITUATION PATRIMONIALE

CHARGES	BI 2016	PRODUITS	BI 2016
Fonctionnement	419 797	Recettes globalisées	
		Dotation FIR	146 802 856
Intervention	147 886 059	<i>dont crédits médico-sociaux</i>	136 870 422
<i>Mission 1 Promotion de la santé, prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie</i>	20 282 634	<i>dont crédits prévention-santé publique</i>	9 932 434
<i>Mission 2 Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale</i>	35 318 759	<i>dont PAERPA</i>	
<i>Mission 3 Permanence des soins et répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire</i>	39 325 848	<i>dont expérimentation télémedecine</i>	
<i>Mission 4 Efficience des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels</i>	52 893 818	<i>dont sécurisation des prêts structurés des établissements de santé</i>	
<i>Mission 5 Développement de la démocratie sanitaire</i>	65 000		
		Crédits opérations FIR antérieures à 2016 provisionnées (appels de fonds CPAM)	
		Fongibilité DAF/FIR	
		Reprise sur provisions	1 503 000
		<i>dont crédits médico-sociaux</i>	1 503 000
		<i>dont crédits prévention-santé publique</i>	
		<i>dont PAERPA</i>	
		<i>dont expérimentation télémedecine</i>	
		<i>dont sécurisation des prêts structurés des établissements de santé</i>	
TOTAL DES CHARGES (1)	148 305 856	TOTAL DES PRODUITS (2)	148 305 856
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	148 305 856	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	148 305 856

	BI 2016
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (C66)	
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (C78)	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-

EMPLOIS	BI 2016	RESSOURCES	BI 2016
Insuffisance d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement	-
		Autres ressources	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	-	TOTAL DES RESSOURCES (6)	-
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	-